

LÉON RISCH

Le Vieux Chilly



VERSAILLES

LIBRAIRIE LÉON BERNARD, 17, RUE HOCHÉ
J.-M. MERCIER, SUCCESSEUR

—
1934

Extrait de la *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*
(Avril-Juin 1934)

Le Vieux Chilly

DES ORIGINES AU XVII^e SIÈCLE.

Chilly est le chef-lieu d'une commune du canton de Longjumeau, en l'arrondissement de Corbeil. Il y a quinze ans, il ne comptait qu'un demi-millier d'habitants, mais depuis, l'essor de ses lotissements en a augmenté singulièrement le nombre.

Groupé à l'ombre de son église et de ses écoles, le vieux Chilly présente un ensemble que l'on n'a pas coutume de rencontrer dans les villages de grande culture de la banlieue parisienne, rues spacieuses, propres, tirées au cordeau, et cet aspect particulier résulte d'un plan conçu et réalisé, il y a plus de trois cents ans, par un seigneur du lieu.

L'origine de Chailly (c'est ainsi qu'on l'appelait autrefois) reste obscure. Selon la leçon de Cocheris, il tire son nom du celtique *Cail*, forêt, ce qui le ferait remonter aux temps gaulois. Plus tard, au pied du plateau dit de Longboyau, où il est assis et qui dès le plus haut moyen-âge est réputé comme une riche plaine fromentière, d'autres localités apparaîtront au milieu de groupements sylvestres homogènes et sur les parties solides d'un canton marécageux de l'antique forêt d'Yveline : Champlan, le lieu des planes ou platanes, Saulx, le lieu des saules, Epinay, le lieu des broussailles, Longjumeau, la place humide (1).

Des monnaies et un four trouvés sur le territoire de Chailly, ainsi que de nombreux vestiges ou sépultures exhumés du sol à Wissous, à Sillery, à Epinay, à Villemoisson, au petit Ballainvilliers, à Saulx et à Palaiseau, attestent que la région fut habitée et peut-être déjà essartée complètement à l'époque gallo-romaine, et au

(1) *Noiomellum* au XI^e siècle, *noio*, *noa*, lieu humide, *maelum*, place, localité (De l'origine des noms de lieux de l'arrondissement de Corbeil, p. 18, par Cocheris.)

IV^e siècle de notre ère, les ingénieurs romains captaient une partie des sources du plateau pour alimenter les thermes parisiens de l'empereur Julien, suivant certains historiens, les bains publics de la rive gauche, suivant d'autres. Mais ce n'est qu'au XII^e siècle que Chailly apparaît brusquement dans l'histoire, avec son église, ses maisons, son moulin, ses cultures et son château.

Terres du fisc encadrées dans les possessions des abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés et de Sainte-Geneviève, Chailly et Longjumeau, qui à travers les siècles seront toujours unis féodalement, restent dans le domaine royal jusqu'à Louis VI. Ce prince, entre 1108 et 1118, abandonne aux moines de Longpont le cens des vignes que le prieuré possède à Chailly, don renouvelé par son fils en 1145, et en 1134 par un accord avec l'abbaye d'Yerres, il entre en possession de la terre du Préau Hilduin, en échange d'une rente de 18 setiers de grain sur son moulin de Chailly (1).

Robert I^{er} de France, comte de Dreux, son cinquième fils, lui succède à Chailly et Longjumeau avec droit de transmissibilité dans la ligne directe, sans plus. On connaît de lui une charte d'affranchissement de cens octroyé à l'hôpital Saint-Gervais de Paris et donné « in villa que dicitur Chaillis » en 1171 (2). En 1185, l'année même de sa mort, il fonde dans son château une chapelle en l'honneur de la Vierge Marie et il la dote de deux muids de froment, de quatre muids de vin et de soixante sols annuels de rente (3).

Nous ignorons où ce premier château de Chailly était édifié car aucun vestige apparent n'en est parvenu jusqu'à nous. D'après une tradition évoquée dans une délibération de la municipalité, en date du 6 mars 1791, il s'élevait auprès de la chapelle Saint-Laurent, ce qui le situerait au-dessous de la maladrerie, non loin du grand chemin d'Orléans, dont le tracé passait à l'est de la route de nos jours. D'autre part, les anciens plans de Chailly indiquent le fief du Vieux Parc, au voisinage de la gare actuelle du tramway Paris-Arpajon. Contrairement à ce que dit la tradition, faudrait-il se tourner de ce côté qui est, par rapport au village, à l'opposé de l'autre, afin de trouver la solution de ce petit problème local? Nous ne savons.

Un des enfants que donne à Robert I^{er} sa troisième femme,

(1) *Annales de la vie de Louis VI*, par Luchaire.

(2) *Cartulaire général de Paris*, par de Lasteyrie, p. 418.

(3) Inventaire des titres de St-Eloi, Archives de Seine-et-Oise.

Agnès de Baudemont, dame de Braisne-sur-Vesle, hérite de Chailly et de Longjumeau. C'est Robert II de Dreux, marié à Yolande de Coucy. L'abbé Lebeuf cite de lui trois actes, un de 1195 qui est un échange de terres autour de Chailly avec l'abbaye de Sainte-Geneviève; le second de 1198 est une modification de l'établissement des chanoines du Louvre; le troisième, de 1200, est la ratification d'une vente faite au chapitre de Paris de certains droits à Vitry. Ces trois actes sont datés de Chailly dont il fait une de ses résidences préférées. Il y meurt en 1218 et est inhumé auprès de son père à Saint-Yved de Braisne, en Picardie.

Chailly et Longjumeau passent ensuite à un des fils de Robert II, Jean de Dreux, qui par sa femme Alix, devient comte de Mâcon et de Vienne. Ses mouvances féodales s'étendent loin sur le plateau de Longboyau; ainsi, en 1233, nous le voyons céder à Saint-Germain-des-Prés, le droit qu'il avait de prendre à Paray, 44 setiers d'avoine, 44 poules, 44 pains et 44 deniers parisis, pour une maison sise à Paris, près de Saint-André. En 1234, lui et sa femme fondent non loin de la rivière d'Yvette, le prieuré de Saint-Eloi-sous-Chailly, ou lès-Longjumel, comme on l'appelle indifféremment pendant tout le moyen-âge.

Vers ce même temps, Jean de Dreux assure l'avenir, en ce qui concerne Chailly et Longjumeau. Comme il n'a pas d'héritier direct et qu'il ne peut disposer de ces deux terres, par dernières volontés, il les remet à Louis IX qui en investit son frère Pierre de Dreux, mais en échange de seigneuries dans l'Anjou et le Maine, et, cette décision, qui selon toute apparence, n'est que l'entérinement d'un accord préalable entre lui et le roi, date aussi de 1234, cinq ans avant qu'il ne trouve la mort en Terre Sainte.

Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc et puiné de Jean, était devenu duc de Bretagne, par son mariage avec Alix, héritière de ce duché. Marie, issue de cette union et qui avait épousé en 1238, Hugues Le Brun, comte de la Marche et d'Angoulême, devient après son père, dame de Chailly et de Longjumeau. En 1260, année de son veuvage, elle fait un échange avec le prieuré de Saint-Eloi; en 1271, elle lui lègue 55 arpents de terre; elle meurt peu après. Puis, un autre Hugues le Brun, son fils ou son petit-fils, cède, en février 1300, Chailly et Longjumeau à Philippe le Bel qui donne à la place des terres dans les diocèses d'Angers et de Saintes.

Avant de poursuivre, il est utile de dire un mot d'une petite

famille seigneuriale, dite de Chailly, ayant gravité autour de la maison de Dreux et possédé de menus fiefs à Chailly même et aux environs.

Dans le cartulaire de Longpont, on trouve trace de Radulphe et de Burchard de Chailly, ce dernier, fils de Hugues, possédant la terre de Nozay. Un autre Hugues est dit écuyer du roi dans un don que lui fait Philippe-Auguste en 1218. Ansould, seigneur en partie de Longjumeau, est un bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Victor. Adam, Amaury et sa femme Emeline, Pierre et sa femme Eremburge, Guillaume (ce dernier sergent du roi, d'après un acte de 1258) le sont de Notre-Dame de Paris. Marie de Chailly, dite la Chambrière, est dame de Champlan en 1248. Philippe reçoit en 1250 une redevance sur des propriétés de l'abbaye de Sainte-Geneviève, sises près de Louans (ancien nom de Morangis); son fils, Jean, témoin en 1278, d'une vente consentie à l'Hôtel-Dieu de Paris par Philippe de Cocherel, donne l'année suivante, au même établissement hospitalier, 14 arpents de terre à Louans, 27 sols de cens au dit lieu, des vignes, des prés et une maison à Chailly (1). En 1358, Robert Roussel de Chailly est prévôt de Monthéry. Et c'est sans doute en raison de petites mouvances recueillies par conquêt ou par héritage, que Simon Roussel de Chailly est qualifié seigneur de Longjumeau, Chailly et Champlan dans la liste des nobles appelés à payer la rançon du roi Jean après le traité de Brétigny.

Donc, en 1300, Philippe le Bel devient châtelain de Chailly. Lui et la reine y passent la nuit les 14 juillet et 5 décembre 1301. Peu après, le domaine se trouve aliéné, à titre temporaire. En 1305, Béraud de Mercœur, connétable de Champagne, se dit seigneur de Chailly, dans l'acte de donation qu'il fait aux chanoines du prieuré de Saint-Eloi, de la chapelle du château. Un mois après, le roi reconnaît « comme agréable cette donation » et y ajoute 40 charretées de bois à prendre dans la forêt de Bière; ces 40 charretées seront plus tard remplacées par une rente de 4 livres 13 sols sur le domaine de Melun (2).

Puis, c'est Enguerrand de Marigny, le surintendant des finances exécuté à Montfaucon en 1315, qui porte ce titre. Ensuite, c'est

(1) Catalogue des actes de Philippe-Auguste, par Delisle. — Cartulaire de Notre-Dame de Paris, par Guérard. — Archives de l'Hôtel-Dieu, par Brièle et Coyecque. — Histoire du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf.

(2) Inventaire des titres de St-Eloi.

Louis, fils aîné du comte de Clermont, sire de Bourbon, et chambrier de France, lequel vend le château de Chailly et une partie du bourg de Longjumeau, au chevalier Pierre de La Vie, fils de Pierre et de Marie Duèse, sœur du pape Jean XXII. Le nouveau propriétaire est mis en possession le lundi avant la fête de Saint Pierre de 1318, par le procureur du comte de Clermont et Jean du Pont, délégué de Philippe V le Long, ce qui montre que ce roi, comme ses prédécesseurs, avait conservé un droit de regard sur les deux seigneuries. Enfin, le même Philippe V les récupère totalement en mai 1320, par échange avec Pierre de la Vie qui reçoit la baronnie de Villemur, dans le Toulousain (1).

En 1328, Philippe de Valois donne à Jeanne de Bourgogne, sa vie durant, Chailly et Longjumeau; elle n'en jouit que fort peu de temps, étant décédée en 1329. En 1331, le même les échange avec Jean III, duc de Bretagne, pour le château de Beuvron. Ce duc étant mort sans postérité, la propriété de Chailly et de Longjumeau devient, entre autres, un sujet de contestation entre sa nièce, Jeanne la boîteuse, épouse de Charles de Blois, qu'il a désignée comme sa légataire universelle, et Jean de Montfort, son demi-frère, qu'il a déshérité. Après la mort de Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray, le différend s'apaise, un accord s'établit. Par la paix de Guérande, Jeanne abandonne la Bretagne au fils de Jean de Montfort, mais obtient en compensation le comté de Penthievre et la possession incontestée de Chailly et de Longjumeau pour sa fille Marie, qui, en 1300, les avait reçus en dot à l'occasion de son mariage avec Louis I^{er} d'Anjou.

A la même époque se placent deux événements de l'histoire nationale qui ont Chailly et ses abords immédiats pour théâtre. En 1358, c'est dans cette localité que les deux émissaires d'Etienne Marcel, Pierre Gilles et Pierre des Barres, convoquent tous les Jacques de la région avant d'entreprendre une expédition destructive contre les châteaux seigneuriaux des vallées de l'Yvette et de l'Orge. Deux ans plus tard, le jour du Vendredi Saint, c'est à la maladrerie, non loin du village de Chailly, que se tient une des conférences préliminaires du traité de Brétigny, ce pendant que Longjumeau est en flammes et qu'à l'autre extrémité du plateau de Longboyau, l'é-

(1) Inventaire des titres de la maison de Bourbon. Archives nationales, tome I, p. 1477, 1478, 1486 et 1487.

glise d'Orly, où se sont réfugiés les habitants, subit les assauts furieux d'une bande anglaise.

Un acte de Louis I^{er} d'Anjou est daté du « chastel de Chailli », le 16 juillet 1371 (1). Pierre de Nantes, évêque de Saint-Pol-de-Léon, séjournant au château, y tombe gravement malade. Jean de Venette, un des continuateurs de Nangis, vient l'y voir et conte qu'à la table du prélat, chez le duc d'Anjou, il but du vin qui lui rappela celui des noces de Cana. La réputation du cru local était-elle donc aussi grande que celle du pain blanc dit de Chailly, fabriqué avec la fine fleur du blé des terres du village cissé comme le meilleur de tous ceux consommés par les Parisiens, suivant un arrêt du Parlement de juillet 1372.

Louis I^{er} meurt en 1383, laissant trois enfants, Louis II, Charles et Marie. Sa veuve rend foi et hommage pour Chailly et Longjumeau, le 17 mars 1385 et après son décès, survenu en 1404, Louis II accomplit la même formalité le 25 avril 1405. Par le testament paternel, Charles, le puîné devait hériter des terres de Guise, de Chailly et Longjumeau dans le cas où son aîné deviendrait roi de Sicile, ce qui arrive, alors Charles d'Anjou entre en possession des deux seigneuries qui restent dans sa famille pendant presque tout le XV^e siècle.

En 1475, René d'Anjou, roi de Sicile, réunit au prieuré de Saint-Eloi les biens de la maladrerie qui a été complètement ruinée par les guerres. Il meurt en 1480, ayant disposé par donation de Chailly et Longjumeau, en faveur d'un de ses cousins Charles d'Anjou, qui à son tour, par testament du 10 décembre 1481, fait Louis XI son héritier. Encore une fois, les deux terres reviennent à la couronne, pour peu de temps il est vrai, car le roi les donne bientôt à Guillaume Picart, bailli de Rouen, en récompense de ses services (2).

Guillaume Picart en rend hommage le 23 février 1482; il n'en jouit que deux ans, puisque le 5 mars 1484, Charles VIII à peine monté sur le trône les lui reprend pour les remettre à Jean et Louis d'Armagnac et à leurs sœurs, tous enfants de Charles d'Anjou, et ce, par mesure de provision jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la validité du testament de ce dernier en faveur de Louis XI.

(1) *Mandements de Charles V*, par Delisle, p. 799.

(2) *Lettres de Louis XI*, par Joseph Vaesen et Etienne Charavay, t. IX, p. 127.

Le duc de Lorraine, fils de Yolande d'Anjou (celle-ci fille de René), réclame véhémentement. Le conseil du roi dans son arrêt du 18 octobre 1484 maintient les choses en l'état. Lorraine insiste, produit maints mémoires, d'ailleurs en pure perte, car le 29 mars 1492, Charles VIII transporte définitivement les terres de Chailly et de Longjumeau aux deux frères d'Armagnac, Jean, duc de Nemours, et Louis, comte de Guise (1).

Jean semble avoir cédé aussitôt sa part d'indivision à son frère Louis, puisque c'est ce dernier qui rend hommage au roi le 30 septembre 1492; il le renouvelle le 6 juin 1498, mais le 27 mars 1500, cette formalité féodale est remplie par Michel I^{er} Gaillard, ancien favori de Louis XI, lequel fut receveur général des finances et général « des galéasses » de France.

De sa seconde femme, Marguerite Bourdin, Michel I^{er} a un enfant, Michel II, seigneur après lui de Chailly et de Longjumeau. C'est à Michel II qu'il faut vraisemblablement attribuer la construction du second château de Chailly dont aucun plan n'a fixé l'emplacement, mais si aidé de la topographie locale, on pense avoir pu corriger les erreurs de perspective de la gravure de Chastillon qui nous en a conservé la vue, on en conclut qu'il s'élevait au sud-ouest de celui qu'Antoine Ruzé d'Effiat fera édifier en 1627, pour le remplacer.

En 1512, Michel II épouse Souveraine d'Angoulême, fille bâtarde du comte d'Angoulême et de Jeanne Comte; et en 1518, le roi lui accorde le droit de tenir deux foires par an, au bourg de Longjumeau.

Par deux fois, François I^{er} séjourna au château, chez celle qu'il a reconnue, en 1521, comme sa sœur naturelle et dont il a fait le mari son grand pannetier, la première le 18 mai 1523 et la seconde le 21 janvier 1527.

Michel II Gaillard meurt en juillet 1531 et sa veuve continue quelque temps à jouir de Chailly et de Longjumeau. Pour une raison qui touche apparemment à ses prérogatives féodales méconnues, elle fait abattre le colombier du prieuré de Saint-Eloi. Les moines le relèvent aussitôt, elle le fait démolir de rechef et pour s'opposer à une nouvelle reconstruction en voie d'exécution, elle emprisonne les

(1) *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, Archives nationales, t. II, p. 6847, 6975, 6976, 7153.

ouvriers qui y travaillent. L'affaire se poursuit sur le terrain judiciaire. Souveraine d'Angoulême est condamnée à rétablir ce dont par deux fois elle a ordonné la démolition. Son fils unique, Michel III, marié à Louise de Sains d'Ailly, rend hommage pour Chailly et Longjumeau les 6 mars 1539 et 6 août 1549, mais elle continue d'habiter le château jusqu'à sa mort survenue en février 1552 (1) et elle est inhumée auprès de son époux dans l'église de Chailly, sous une pierre dont les effigies et les inscriptions sont en voie de disparition totale.

En 1548, le prieur commendataire de Saint-Eloi, Théodore de Bèze, qui se prépare à quitter la France pour rejoindre Calvin à Genève, vend à Michel III son bénéfice, mais l'affaire considérée comme frauduleuse est annulée. Le 24 avril 1561, alors que le seigneur de Chailly est un des meneurs du parti huguenot, sa maison de Paris est dévastée par la populace, il porte plainte, mais le résultat est tout autre que celui qu'il espère. Le Parlement lui enjoint de « vider la ville et ses faubourgs, sous peine d'être déclaré rebelle au roi » et il se retire avec sa famille à Chailly. L'année suivante, pendant qu'il est allé, semble-t-il, retrouver Condé à Orléans, un capitaine de la milice parisienne, Jean Tanchou, envoyé à Longjumeau avec ses hommes, se détourne de sa route et se rend à Chailly. Il y pille le château pourtant protégé par une sauvegarde royale écrite, « traite cruellement » la dame de Gaillard et tue le précepteur de ses enfants. Cette affaire sommeille quelque peu, puis revient sur l'eau. Cinq pièces de campagne et quatre arquebuses à croc qui au moment des troubles avaient été déterrées dans le jardin de Chailly et amenées à l'Hôtel de Ville de Paris, sont réclamées par Michel III; elles lui sont rendues, mais il ne s'en tient pas à ce premier succès. En décembre 1564, il fait arrêter de sa propre autorité et par l'intermédiaire d'un avocat Pierre Ruzé, le capitaine Jean Tanchou, sous l'accusation de pillage de sa maison de Chailly pendant la guerre civile. Jean Tanchou, interné au Fort Levêque, est bientôt relâché. Gaillard, non content de protester contre l'élargissement du capitaine, prend violemment à parti le Parlement, secondé en cela par Ruzé. L'un et l'autre sont emprisonnés quelque temps, le second sera exilé par la suite (2).

(1) Sur la pierre tombale déjà usée, Lebeuf a lu 1551, mais un dessin à la plume, de la collection Gaignières, indique 1552.

(2) *Délibérations de la Ville de Paris*, t. V. — *Lettres de Catherine de Médicis*.

Eu égard aux relations d'affaires ou de parti ayant existé entre Michel III et l'avocat Pierre Ruzé, on peut supposer que ce dernier était un parent de Martin Ruzé qui, déjà seigneur de Beaulieu, acquiert, le 8 mai 1596, de Michel IV, fils de Michel III, les terres de Chailly et de Longjumeau pour 40.000 écus auxquels s'ajoute une chaîne d'or de la valeur de 500 écus pour Claudine de Lafayette Saint-Roman, épouse du vendeur.

Martin Ruzé avait occupé sous Henri III des emplois importants, Henri IV le fait secrétaire d'Etat et grand maître des mines et minières de France.

Le 10 septembre 1606, le jeune dauphin, Louis, passe la nuit au château de Chailly. Le lendemain matin, il met en liberté un habitant du village enfermé dans la prison seigneuriale pour avoir malmené le curé. Dans la chambre où il couche, on lui montre une peinture représentant son hôte à cheval le jour de la bataille d'Ivry. Dans une salle voisine, il en avise une autre qui est celle d'un personnage debout, demande son nom. « C'est Monsieur de Beaulieu que vous avez vu à cheval », lui est-il répondu; alors il interroge : « Il a donc mis pied à terre? » Et tous les courtisans de rire discrètement. Le 17 septembre 1613, le même Louis, devenu roi, s'arrête encore à Chailly, et il y entend la messe avant de poursuivre sa route jusqu'à Fontainebleau (1).

N'ayant pas eu d'enfant de sa femme Geneviève Arabi, Martin Ruzé donne en 1610, mais pour en jouir seulement après sa mort, Chailly et Longjumeau à son petit-neveu Antoine Coëffier d'Effiat, à charge de porter son nom et de prendre ses armoiries. Il meurt le 6 novembre 1613 et est inhumé à Chailly, dans l'église, sous une dalle de marbre noir, élevée d'un pied et demi au milieu du chœur; elle a été, depuis, replacée au niveau du sol.

Sous l'impulsion de son successeur, Antoine Ruzé d'Effiat, ex-Antoine Coëffier d'Effiat, le vieux village de Chailly va se transformer complètement, mais avant de le voir disparaître, essayons de le faire revivre dans un ancien cadre.

Les maisons ou chaumières groupées autour de l'église, étaient dominées par la puissante masse du château, vaste construction car-

cis, par Hector de La Ferrière, t. II. — *Journal de Pierre Brusart dans les mémoires de Condé*, t. I. — *Délibérations politiques du Parlement et arrêts criminels au milieu de la première Guerre de Religion*, t. XL des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*.

(1) *Journal de Jean Héroard*, t. I, p. 210 et t. II, p. 125.

rée, plutôt forteresse qu'habitation de plaisance, avec tours rondes à mâchicoulis, recouvertes d'un comble pointu, le tout enfermé, avec d'autres bâtiments et tours en terrasses dans un périmètre de fossés et de pièces d'eau. D'ans l'enclos du cimetière, l'église Saint-Etienne était en ruines ainsi que son clocher sur le transept, abritant une grosse cloche appelée la Ronflante, sans doute à cause de sa voix puissante. A la place de la chapelle des fonts qui ne date que de 1738, on voyait un cellier où chaque automne s'emmagasinait la récolte des vignes de la fabrique, destinée à remettre à l'issue de la messe de Pâques fleuries et selon une coutume immémoriale, une pinte de vin à chaque paroissien et trois au curé et à son vicaire.

La Grande Rue qui existait n'était qu'une faible partie de la voie dite du Vieux Parc à Paris, se prolongeant d'un côté vers Louans et de l'autre atteignant le grand chemin d'Orléans à travers le parc actuel, et toujours dans ces mêmes limites, deux autres rues ou chemins ne faisaient plus que rappeler leur destination première, la Maladrerie et sa chapelle Saint-Laurent disparues depuis le commencement du XVI^e siècle. La rue Verte de nos jours était déjà connue. La rue du Four aboutissait devant le château sur un carrefour bordé par le pressoir et les fours banaux, tandis que la rue des Vignes, comme son nom l'indique, conduisait au vignoble de Chailly, dans la pente regardant le midi de la vallée marécageuse de l'Yvette. La liaison avec Longjumeau était assurée par un chemin de terre passant par le moulin à eau banal (aujourd'hui moulin de Saint-Eloi). Sur le plateau, de grandes étendues fromentières produisant ce blé déjà célèbre par sa farine au XIV^e siècle, étaient réparties sur divers champniers, dont les emplacements et le souvenir nous ont été conservés par le plan cadastral de nos jours.

Les quatre piliers de la haute justice se dressaient sur un terrain en bordure de la route d'Orléans; l'endroit s'appelait et s'appelle encore les Quatre Fourchettes. Enfin, dans le vallon, à mi-chemin entre Chailly et Longjumeau, s'élevaient les bâtiments du prieuré de Saint-Eloi, fondé en 1234 par Jean de Dreux et Alix, sa femme, et comblé de dons par les seigneurs de Chailly en particulier. Un de ses derniers prieurs commendataires était devenu à Genève le disciple de Calvin; un autre mourra en 1642, sous la hache du bourreau, pour crime de haute trahison (1).

(1) Terrier de 1510. — Archives de la fabrique — Gravure de Chastillon — Série E 6821 des Archives de Seine-et-Oise.

II

ANTOINE RUZÉ D'EFFIAT ET MARIE DE FOURCY

Né en Auvergne, à Effiat, le 15 août 1586 (1) et fils de Gilbert Coëffier, sieur d'Effiat, et de Charlotte Gaultier, Antoine Coëffier, orphelin de bonne heure, est confié aux soins d'un grand-oncle maternel, Martin Ruzé qui lui abandonne en 1610 sa charge de grand réformateur des mines et minières de France et lui assure après sa mort les seigneuries de Chailly et de Longjumeau. Le 23 décembre 1610, Antoine Coëffier, devenu Antoine Ruzé d'Effiat, épouse Marie de Fourcy, fille aînée de Jean de Fourcy, surintendant des finances, et de Renée Moreau, qui lui apporte en mariage 90 mille livres tournois, tant en terres qu'en autres biens.

Marie de Fourcy avait tout d'abord été aimée par un de ses cousins, Etienne Durand, contrôleur des guerres, poète ordinaire de Marie de Médicis, lequel fut brûlé en Grève en 1618 pour libelles diffamatoires et rébellion contre le roi (2).

Antoine Ruzé d'Effiat possédait déjà en Touraine, du chef de ses parents, de beaux et grands domaines; son union avec Marie de Fourcy et la succession du grand-oncle en font un très riche seigneur dont les revenus augmenteront encore par les importantes charges d'Etat qu'il remplit jusqu'à sa mort.

En 1614, le 15 octobre, il reçoit pour une nuit au château de Chailly, le jeune Louis XIII.

En 1616, il est Premier Ecuyer de la Grande Ecurie du roi. En 1620, il obtient l'établissement de deux nouvelles foires annuelles à Longjumeau, ce qui en porte le nombre à quatre.

Il négocie le mariage d'Henriette de France avec le roi d'Angleterre, ce qui lui vaut le collier de chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit et l'érection en marquisat des terres de Chailly, de Longjumeau, de Gravigny, des grand et petit Balizy (3).

(1) Tous ses biographes le font naître en 1581, mais la date exacte 1586 nous est fournie par le ms. de Dubuisson 4396 de la Bibliothèque Mazarine.

(2) En 1604, il avait fait hommage à Marie de Fourcy d'un petit roman : *Les Espines d'Amour*, qui eut 2 éditions. Un autre livre : *Méditations des E. D.*, imprimées en 1611, après le mariage de sa cousine, renferme entre autres pensées, un sonnet qui est le portrait de la jeune dame d'Effiat, sous le pseudonyme d'Uranie. Il a été réimprimé luxueusement en 1907 par F. Lachèvre sous ce titre : *Le livre d'amour d'Estienne Durand pour Marie de Fourcy, marquise d'Effiat*.

(3) Archives nationales XIa 8650, mai 1624.

En 1626, il est surintendant des finances, il remplit le trésor épuisé, pouvait-on lire sur son épitaphe, martelée en 1793, mais la mauvaise langue de Tallemant des Réaux dit aussi « qu'il apprit à voler à ceux qui l'ont suivi ».

Suivant en cela l'exemple de son grand-oncle, il se met à arrondir le domaine de Chailly, ainsi qu'en témoignent des acquisitions de terres et de maisons qui se placent autour de 1623. Puis, pour obéir à l'édit de Richelieu concernant les forteresses féodales et les châteaux inutiles à la défense du royaume, il va remplacer celui dont il a hérité par une demeure qu'il veut et fera somptueuse. La première pierre en est posée le 30 mars 1627 par l'aîné de ses fils, Martin, âgé de 15 ans, et les travaux sont confiés, d'après Sauval, à l'architecte Jacques Le Mercier (1).

Pendant la construction, de nombreux achats ou échanges permettent à Antoine Ruzé d'Effiat d'agrandir considérablement son nouveau parc. Ne faut-il pas dégager les abords du château qui s'élève, afin de pouvoir l'enclore sans aucune servitude? En 1627, on compte à son actif plus de 60 actes notariés relatifs à des terres et des vignes, puis à des maisons ou des granges qu'il va faire disparaître. Pendant ses absences répétées, sa femme, Marie de Fourcy, le remplace avec sa procuration, plusieurs fois en 1627 et tout le temps qu'il est au siège de La Rochelle, 1629, 1630 et 1631 sont encore des années d'acquisitions et d'échanges (2).

Les travaux exécutés par ordre de Sully et de Marie de Médicis, afin de retrouver les sources captées par les Romains n'ayant pas dépassé Rungis, Antoine Ruzé d'Effiat sollicite alors du roi la permission d'utiliser pour son usage personnel celles qui entourent Chailly et dont il venait, affirmait-il, de retrouver les anciennes pierres. Malgré l'opposition du surintendant général des Eaux, Francini, Louis XIII lui accorde le don des eaux à retirer de « l'aqueduc de Julien l'Apostat » (3) et le droit de drainer celles restées libres de Wissous à la ferme de Champagne en passant par Louans. Toutes ces eaux sont amenées au château et dans le parc, d'abord par un renversement de pente de l'ancienne conduite romaine, et

(1) Dezallier d'Argenville dans sa description de 1755 et Dulaure, édition de 1790, indiquent Métezeau, à la place de Jacques Le Mercier.

(2) Archives de Seine-et-Oise, série E 6821-6822.

(3) Archives Nationales, Carton E 20223.

ensuite par des canalisations nouvelles sur lesquelles sont élevés deux beaux regards en maçonnerie qui existent toujours.

En même temps que s'édifie le château, le village, amputé d'un grand nombre de ses maisons, se reforme en se déplaçant vers le nord-est, et les chemins publics traversant le parc en formation sont supprimés. Une nouvelle Grande Rue rectiligne est tracée. L'ancienne est redressée et se garnit des deux côtés de demeures semblables avec grande porte cochère et pavillon dont le comble en ardoise se termine en lanteron; l'ensemble forme la pittoresque rue des Lanternes, aujourd'hui avenue Mazarin. Auprès des fossés de droite de la première cour d'honneur du château, une hôtellerie qui sera le siège du nouveau four banal emprunte son enseigne, un lion d'or, à l'écu des Ruzé et donne naissance à la rue du Lion dans laquelle le poète Chapelle, commensal de Marie de Fourcy, se fera construire plus tard une maison à clochetons, aujourd'hui disparue.

Le chemin du Vieux Parc à Paris dont la rue des Lanternes n'est qu'une partie rectifiée, est détourné de sa direction terminale primitive et pavé jusqu'à son nouveau raccordement avec le grand chemin d'Orléans. Il vient s'y greffer un autre chemin neuf, le chemin de derrière Chailly (aujourd'hui rue de Longjumeau) pavé également, pris sur les terres de la fabrique et aboutissant devant la principale porte d'entrée du château sur une vaste demi-lune destinée à permettre les évolutions savantes des équipages longuement attelés; ainsi par ces deux chemins se trouve assurée une bonne liaison carrossable entre la demeure d'Antoine Ruzé d'Effiat et la route royale. Enfin, prolongeant au dehors la perspective des cours d'honneur en enfilade, une large voie tracée en direction de l'est va se raccorder avec les chemins ferrés ou non qui hors des limites de la paroisse de Chailly et au delà de la Butte Rouge, rallient d'abord la ferme de Champagne, puis Fromenteau.

L'église en ruines est restaurée aux frais des seigneurs, un bas clocher y est accolé au nord et remplace celui du transept qui est jeté bas. En 1627, Antoine Ruzé d'Effiat fait élever dans le chœur, en mémoire de son grand-oncle, un monument composé d'un piédestal quadrangulaire sur lequel repose un sarcophage de marbre noir, surmonté d'un Martin Ruzé agenouillé, en marbre blanc; on peut toujours le voir en place. En 1629, le cimetière qui entoure l'église et qui va se trouver dans le périmètre du nouveau parc est déplacé. Un grand nombre de terres et de vignes ayant été enfermées dans la

clôture du château, d'Effiat est obligé de transiger en 1631 au sujet des dîmes à supprimer sur ces terrains avec le curé de Chailly et le chapitre de Saint-Merri de Linas (1) et pour la même raison, le prieuré de Saint-Eloi reçoit une indemnité de 19.500 livres (2).

Depuis 1629, Antoine Ruzé d'Effiat était pourvu de la charge de grand-maître de l'artillerie. En 1630, il est envoyé en Piémont, comme lieutenant-général; il s'y distingue, se croit alors assuré du bâton du maréchalat, mais ce sont deux de ses compagnons d'armes qui l'obtiennent et, mécontent, il se retire à Chailly. Sa mauvaise humeur ne dure pas; il est rappelé par le cardinal de Richelieu qui le compte parmi ses fidèles et il est promu maréchal le 1^{er} janvier 1631.

Le 15 avril 1632, lui et Marie de Fourcy sont parrain et marraine de la cloche *Antoinette* qui va remplacer la *Ronflante* trop bruyante, et c'est ce qui, avec le bas clocher construit à leurs dépens, a donné naissance à la tradition locale qui veut que la nouvelle tour des cloches ait été placée au nord de l'église, le plus loin possible du château afin d'épargner à ses hôtes l'inconfort des sonneries.

Trois mois après, Antoine Ruzé d'Effiat est envoyé au secours de l'électeur de Trèves; il détermine le duc Charles de Lorraine à se joindre à lui et il est sur le point de recevoir la soumission de Strasbourg, quand il meurt de maladie au château de la Petite Pierre, en Allemagne, le 27 juillet. Son corps embaumé à Metz est inhumé à Effiat, dans l'église qu'il a fait bâtir et son cœur est déposé à Chailly. Dans son testament, daté de l'avant-veille de sa mort (3), il supplie Richelieu « d'être le protecteur et le maître de sa famille et d'agréer que ni sa femme ni son conseil ne fassent rien d'important sans son ordre ». Il lègue à Marie de Fourcy la jouissance de tous ses biens personnels tout en lui recommandant « d'administrer comme bonne mère à ses enfants, ce qui sera nécessaire selon leur condition pour les élever »; il fait des dons importants à Effiat et au prieuré de Saint-Eloi, dont Henri, un de ses fils, est prieur depuis 1630; mais il ne laisse rien à la communauté de Chailly.

Après toutes les améliorations heureuses qu'il a apportées au vieux village, afin de le moderniser et de le mettre en harmonie avec sa nouvelle demeure, son dernier geste étonne un peu, mais à la leur

(1) Archives de Seine-et-Oise, série E. 1100.

(2) Inventaire des titres de St-Eloi, archives de Seine-et-Oise.

(3) Ms fr. 10820 de la Bibliothèque Nationale.

des faits, il s'explique. Les événements le surprennent, il disparaît, mais il sait qu'il peut compter sur sa femme, confidente de ses pensées et de ses projets et sa collaboratrice de tous les instants, pour réaliser entièrement et à l'heure qu'elle aura choisie, le programme établi en commun. Marie de Fourcy ne faillira pas à la tâche; elle commencera par établir le bilan exact de la succession de son mari, songera à l'avenir de ses enfants, comme le lui recommandait le testament, puis nous la verrons fonder pour les enfants de Chailly une école gratuite, bien dotée, dont nous reparlerons plus loin.

Ce qui est aussi curieux à constater, c'est qu'à Effiat, Antoine Ruzé a exécuté parallèlement un ensemble de travaux identique à celui de Chailly : acquisition de très nombreuses parcelles de terrain, démolition de l'ancien château, construction d'un nouveau, percement de rues, déplacement du cimetière, mais si à Chailly il s'est contenté de restaurer à fond l'église, à Effiat, il en a fait bâtir une, destinée à être le lieu de sa sépulture.

De son mariage avec Marie de Fourcy, il laissait cinq enfants. L'aîné, Martin, celui même qui avait posé, en 1627, la première pierre du château de Chailly, allait épouser en 1637, Elisabeth d'Escoubleau de Sourdis, devenir lieutenant du roi en la Basse-Auvergne et mourir fou en 1645; il est le père d'Antoine II, qui, après sa grand-mère, continue la lignée des seigneurs de Chailly. La première des filles, Marie, d'abord fiancée au marquis d'Alègre, s'était mariée à 15 ans, avec un cousin de Richelieu, Charles de la Porte de la Meilleraye; elle suivra de très près son père dans la tombe, laissant un tout jeune fils, qui épousera, en 1661, Hortense Mancini, héritière pour la plus grande part des biens du cardinal Mazarin, son oncle maternel. La cadette Charlotte-Marie, se disposait à entrer en religion au monastère des Filles de la Croix; Henri, le second des fils, prieur commendataire de Saint-Eloi jusqu'en 1635, sera le Cinq-Mars de l'histoire. Quant à Jean, le puîné, il avait à peine dix ans à la mort d'Antoine Ruzé d'Effiat.

III.

MARIE DE FOURCY, VEUVE RUZÉ D'EFFIAT.

Lorsque Marie de Fourcy devient veuve, le nouveau château est habité et la chapelle s'orne déjà des fresques et peintures de Simon Vouet et de François Perrier et des sculptures de Jacques Sarazin, mais il reste à compléter certains aménagements intérieurs, à décorer la grande galerie du premier étage et à poursuivre le peuplement et la clôture du parc; par voie de conséquence, l'ancienne demeure des Gailard du siècle précédent, rendue inutile, a été jetée bas, ses fossés sont comblés, ses pièces d'eau asséchées, le terrain nivelé et prêt à recevoir des plantations.

En avril 1633, moins d'un an après la mort d'Antoine Ruzé d'Effiat, elle perd son aînée, Marie de La Porte-La Meilleraye, dont le fils, Armand-Charles, sera la souche des La Porte-Mazarin. Elle en fait inhumer provisoirement le cœur en l'église de Chailly, auprès de celui de son mari; quatorze ans plus tard, elle les rassemblera dans un tombeau de marbre édifié entre le mausolée de Martin Ruzé et la porte de la sacristie.

Les travaux du château ont été suspendus pendant tout le temps que dure la liquidation de la succession de Antoine Ruzé d'Effiat et ce n'est que lorsque Marie de Fourcy voit clair dans ses propres affaires et dans celles de ses enfants, que l'œuvre inachevée est reprise et poursuivie. Ainsi, en 1635, elle ajoute au domaine 140 arpents de terre acquis de Jean de Cramoisy, écuyer et avocat au Parlement; elle demande aussi et obtient l'incorporation de la baronnie de Massy dans son marquisat. La même année, les trois artistes qui avant 1632 ont mené à bien la décoration de la chapelle, travaillent à la grande galerie.

Richelieu s'intéressa aux enfants de Ruzé d'Effiat; il prit soin surtout de Henri, né en 1620, et il conçut l'idée de s'en faire un instrument auprès de Louis XIII. Henri, marquis de Cinq-Mars (du nom d'une terre héritée de son père, en Touraine) prêta d'a-

bord une oreille docile aux leçons du cardinal, mais devenu favori du roi, il voulut être duc et pair, épouser la belle Marie de Gonzague, supplanter son protecteur; cette ambition allait le perdre et le conduire à l'échafaud.

Considéré comme membre de la famille, Richelieu est reçu maintes fois chez la maréchale d'Effiat. C'est à Chailly où il reste une huitaine qu'il a connaissance, le 10 octobre 1634, de la réconciliation du roi et du duc d'Orléans et c'est de là qu'il adresse à chacun de nos ambassadeurs l'ordre d'en informer le gouvernement auprès duquel il est accrédité (1). En 1635, il s'installe au château pour trois jours (du 18 au 20 octobre). Le 17 mai 1636 Louis XIII se rendant à Villeroy y dîne, on l'y retrouve encore avec Richelieu le 9 juin 1637; c'est la dernière visite connue du cardinal, car deux autres séjours du roi à Chailly, 19 novembre 1638 et 9 novembre 1639, ne font pas mention de sa présence.

A cette dernière date et depuis déjà quelques années, le château est complètement aménagé et le parc clos de murs et de sauts de loup. C'est donc ici qu'il faut placer une description sommaire de cette demeure aristocratique qui jusqu'à la fin du XVIII^e siècle fut considérée comme une des plus belles des environs de Paris.

D'abord trois cours d'honneur enfilade, les deux premières étant bordée par divers bâtiments: communs, écuries, orangerie, basse-cour, volière. Le château était de forme carrée, avec deux ailes en retour, chacune commençant et se terminant par un grand pavillon à comble arrondi, surmonté d'une lanterne. Un fossé d'eau vive l'entourait; les cuisines, l'office, la laverie et les caves y prenaient jour. Au rez-de-chaussée, coupé en son milieu par un beau vestibule, on trouvait une salle à manger, un salon, une salle de billard, une autre salle dite de conversation ou d'assemblée, les appartements particuliers des propriétaires et la chapelle. Au premier, outre de nombreux appartements, une grande galerie dans l'aile regardant Longjumeau. Le deuxième étage, pratiqué dans les combles, était réservé surtout à la domesticité.

(1) Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu, par d'Avenel (11 octobre 1634, tome IV, p. 622).

Avant la mort du maréchal d'Effiat, Perrier, sur les dessins de Vouet, avait peint dans la chapelle toute la légende de Saint Antoine en 10 tableaux; celui de l'autel représentant le saint voyant en songe la Vierge et l'enfant Jésus était de Vouet, qui avait aussi recouvert à fresques le plafond; au centre, l'apothéose du saint et dans chacun des angles, des ovales remplis d'anges de toute beauté; les groupes d'enfants en stuc accompagnant ces ovales étaient du ciseau de Sarazin. Dans la grande galerie peinte en 1635, le plafond à fresques montrait une composition de Vouet : *l'Assemblée des Dieux*, et un morceau cintré de chaque côté, du pinceau de Perrier : *le Lever du Soleil* et *le Lever de la Lune*. Sur les murs, des toiles des mêmes artistes : *Diane et Endymion*, *Neptune et Amphitrîte*, *Andromède*, *Pan et Syrinx*, etc., placées dans des compartiments de stuc rectangulaires ou ovales, séparés par des cariatides ou des groupes d'enfants de Sarazin. A une des extrémités de cette belle salle, un monument triomphal élevé par Marie de Fourcy en l'honneur de son mari : doubles colonnes de jaspe de chaque côté encadrant un lion dans un décor de drapeaux, de lauriers et d'attributs militaires; sous les pattes de l'animal la devise : *NON FURIT SED IN DOMITUS* (1).

Le fossé qui protégeait les cours d'honneur du côté de l'arrivée bordait aussi la rue du Lion et de l'Église. Derrière le château, un grand parterre s'ouvrait sur le parc qui avait une étendue de 300 arpents; ici et là des alignements d'arbres, des avenues transversales, des salles de verdure, des terrains en culture; sur la gauche, un long canal alimenté par une source captée autrefois par les Romains et une belle terrasse ombragée d'où la vue plongeait agréablement sur la vallée de l'Yvette, le prieuré de Saint-Eloi et le bourg de Longjumeau.

Le 27 janvier 1642, Louis XIII et la cour partant pour la Catalogne, sont reçus magnifiquement à Chailly où ils passent la nuit. Après le coucher du roi, Cinq-Mars, fils de l'hôtesse, va retrouver Gaston d'Orléans dans une chambre écartée du château. C'est dans leur entretien secret qui dure jusqu'au matin que le projet de traité à conclure avec l'Espagne est mis au point et que le

(1) Épitaphes 6 Ile-de-France, fonds Clairambault, 946.

départ immédiat comme négociateur à Madrid du marquis de Fontailles est décidé.

La trahison est bientôt découverte et Cinq-Mars est arrêté à Narbonne le 12 juin. En souvenir de son mari, la maréchale d'Effiat adresse une supplique à Richelieu qui froidement répond « qu'il ne peut en façon quelconque se mêler des affaires de son fils ». Celui-ci est décapité à Lyon le 12 septembre; lui et son confident de Thou, également livré au bourreau, payèrent pour les autres, a écrit Madame de Motteville. Les complices de haut rang échappèrent aux sanctions; par contre le ressentiment inassouvi de Richelieu poursuivit jusqu'à la mère et le puîné de Cinq-Mars.

Déjà en juin précédent, il avait été question d'envoyer en Touraine la maréchale d'Effiat, mais elle était à l'époque si dangereusement malade que cette mesure avait été différée. Le 12 septembre, elle était à Chailly depuis 3 semaines avec la permission de Richelieu, « afin de vérifier les dettes de son fils ». Trois jours après le ministre donnait l'ordre de l'exiler au château de Cinq-Mars « car tels esprits ne font rien de bien, proche de Paris où toutes sortes de méchancetés se projettent d'ordinaire (1) » et elle y reste jusqu'au moment où, en exécution du jugement les tours en sont abattues à hauteur d'infamie; Richelieu essaie aussi de démontrer au Roi la nécessité de retirer à Jean d'Effiat, l'abbaye du Mont Saint-Michel qui lui a été donnée. « C'est un mauvais petit esprit, il mérite d'être abaissé... étant chose ordinaire que les crimes de lèse-Majesté privent les familles de beaucoup de grâces (1). » Mais ce conseil n'est pas suivi quoiqu'un instant Louis XIII ait paru se rendre aux raisons du ministre. La mort de ce dernier arrête les persécutions. Le roi paye les dettes de son ancien favori, mais ne rend pas les biens confisqués; puis l'oubli se fait et bientôt le jeune Louis XIV connaîtra à son tour le chemin de Chailly.

Revenons un peu en arrière. Le 30 mars 1642, Marie de Fourcy fonde une chapelle dans l'église paroissiale et donne à la communauté de Chailly 44 arpents de terre pour en assurer le service et l'entretien; elle bâtit auprès de l'hôtellerie du Lion une maison pour le prêtre chargé de dire une messe journalière dans ladite chapelle, lequel par surcroît devait tenir une école gratuite et

(1) Lettres, instructions diplomatiques..., par d'Avenel, tome VII, p. 127 (lettre du 15 septembre 1642).

assister les pauvres de Chailly et de Longjumeau. Mais les terribles événements de cette année 1642 et les difficultés pécuniaires ou autres qui en résultent momentanément pour elle ne lui permettent pas de délivrer les 44 arpents et elle se contente d'assurer provisoirement 400 livres au chapelain; cet arrangement continué par ses successeurs durera tel quel jusqu'en 1736. Les mêmes difficultés coûtent aussi à Jean d'Effiat l'abbaye du Mont Saint-Michel et à sa sœur, Charlotte-Marie, celle du Paraquet, leur mère n'ayant pas voulu ou pu avancer l'argent pour l'enregistrement des bulles de ces bénéfices et son aîné Martin ayant fait saisir tous les biens paternels. Celui-ci devient fou peu après; on le retrouve un instant sequestré à Chilly où il passe son temps, affirme Tallemant des Réaux à confectionner « des semelles de soulier avec les plus belles tapisseries ».

En août 1647, le sculpteur Chenu de Paris place dans l'église le tombeau de marbre que Madame d'Effiat destine à recevoir les cœurs de son mari et de sa fille, tout en y réservant une case pour le sien. C'est à Dubuisson-Aubenay, l'auteur de cet admirable Journal des Guerres civiles, que Gustave Saige nous a fait connaître, qu'elle a confié le soin de rédiger les épitaphes; la sienne, préparée à l'avance sur le papier avec une ligne en blanc pour la date future de sa mort, attendra encore 23 ans, sa reproduction sur le marbre (1).

En 1649, pendant la Fronde parlementaire, elle est à Chailly. D'abord menacée d'une garnison parisienne, elle en refuse une de Condé, généralissime de l'armée royale et met en sûreté dans les cours, les communs et le parc du château les récoltes de ses vassaux. C'est aux portes de Chailly, le long de la route d'Orléans, que se livre, dans le brouillard, le 28 janvier, la « Première aux Corinthiens ».

Le 25 avril 1652, Louis XIV, sa mère, Mazarin et la cour qui reviennent du Centre, arrivent à Chailly et y passent la nuit, sous la protection des troupes de Turenne postées autour de Châtres afin de surveiller les mouvements de l'armée des frondeurs qui se concentre dans Etampes. A peine entré dans l'appartement qui lui est réservé, Mazarin se met au travail, recevant les courriers, donnant des ordres et dictant une lettre à d'Argenson, notre ambassadeur à Venise. Puis, le lendemain, le roi et sa suite rejoignent

(1) Ms 4396 de la Bibliothèque Mazarine, folios 32 et suivants.

Saint-Germain. Le 6 mai, Turenne occupe toutes les localités, de Palaiseau à Antony. Chailly reçoit de la cavalerie; des pièces d'artillerie tirées de Compiègne et du fort de Meulan sont rassemblées dans le parc, pour y être munies d'affûts spéciaux, en vue du siège d'Etampes qui est décidé et qui commence le 27 mai, aussitôt après le décampement de l'armée royale des environs de Longjumeau, et pendant tout l'été de cette année 1652, une épidémie meurtrière sévit sur le village enlevant en 2 mois, près de 180 personnes.

Le 16 avril 1659, le petit-fils de Marie de Fourcy, Armand-Charles de La Porte de La Meilleraye (1) fait à Louis XIV les honneurs de Chailly. Le roi chasse dans le parc, puis assiste dans la grande galerie à une des premières représentations du *Dépit amoureux*, joué par Molière et sa troupe. Ce fut un régal, note dans son registre l'acteur Lagrange, homme de confiance du grand auteur comique. Après une collation, la cour rentre à Paris en calèches, à la lueur des flambeaux.

Le 14 mai 1664, Louis XIV est encore pour une nuit l'hôte de la maréchale d'Effiat. Celle-ci meurt à Paris le 17 janvier 1670, à l'âge de 80 ans; deux jours après, écrit la *Gazette*, on l'inhume à Chailly « avec toute la magnificence possible » sous une dalle de marbre noir toujours visible dans l'église, et son cœur va prendre place à côté de ceux de son mari et de sa fille, dans la case qu'elle a fait préparer, près d'un quart de siècle auparavant. Par testament, elle avait légué 20.000 livres aux pauvres de son marquisat, c'est-à-dire aux paroisses de Chailly, Longjumeau et Massy. Deux de ses enfants lui survivent : Charlotte-Marie, abbesse des chanoines de Saint-Sernin de Toulouse, qui mourra en 1692 et sera inhumée à Paris, en l'église des Filles de la Croix qui l'avaient eue comme novice, et Jean, prieur de Saint-Eloi de Longjumeau, abbé commendataire de Notre-Dame des Trois-Fontaines et de Saint-Sernin. Nous allons le retrouver dans un instant.

IV.

LES SUCCESEURS DE MARIE DE FOURCY.

A la fin du XVII^e siècle, les habitants commencent à se servir du mot Chilly au lieu de Chailly, pour désigner le château et le village. Le moment est donc venu pour nous de l'employer aussi.

(1) Ce n'est que le 28 février 1661 qu'il épousa Hortense Mancini, nièce du cardinal Mazarin qui, peu de jours après, en fit ses héritiers, à charge de porter son nom et de prendre les armes pleines des Mazarin.

Le fils de Martin Ruzé d'Effiat, Antoine II, dont l'union avec Marie-Anne, fille de Louis, marquis de Leuville, fut stérile, succède à sa grand'mère à Chilly, sous la réserve qu'après sa mort le marquisat reviendrait à la descendance de sa tante Marie, c'est-à-dire aux de La Porte de la Meilleraye, devenus par le mariage d'Armand-Charles avec Hortense Mancini, les de La Porte-Mazarin.

Le 19 avril 1674, Louis XIV dîna au château avant de poursuivre jusqu'à Corbeil; le 13 novembre 1685, il y passa la nuit.

En 1698, l'oncle d'Antoine II, l'abbé Jean d'Effiat, meurt à Paris à l'Arsenal, dans un beau logement mis à sa disposition par son neveu, Armand-Charles de La Porte-Mazarin, alors grand-maître de l'artillerie. Il est inhumé dans l'église du prieuré de Saint-Eloi et son cœur est déposé dans celle de Chilly, sous une pierre d'ardoise, au bas de la porte de la sacristie, tout près du monument où reposent ceux de ses parents et de sa sœur Marie. Dangeau estime sa fortune à plus de 800.000 livres qui reviennent en grande partie à Antoine II.

Celui-ci, entre autres dignités, fut bailli et gouverneur des ville et châtellenie de Montargis, gouverneur de la ville et du château de Dourdan pour Philippe I^{er}, duc d'Orléans, dont il fut aussi l'écuyer, le grand veneur et le capitaine des chasses de la plaine de Longboyau et de la forêt de Séquigny. En 1689, le duc voulut en faire le gouverneur de son fils, ce à quoi Madame s'opposa avec la plus grande énergie (1). Dans l'anecdote suivante, on le retrouve jouissant de la faveur de Philippe II, dit le Régent. Le 28 juillet 1702, Philippe II avait eu un fils naturel d'une des demoiselles d'honneur de Madame, lequel ne fut baptisé que le 8 juillet 1706, en l'église de Chilly, sur l'attestation d'Antoine II qu'il était l'enfant du duc et de Madeleine-Victoire Le Bel de La Boissière de Céry. Les parrain et marraine furent deux habitants de Chilly, Nicolas Marchais et Germaine Marin, femme Aubert qui lui donnèrent les prénoms de Jean-Philippe. L'acte conservé à la mairie dans les registres paroissiaux de l'ancien état civil est très long et signé par le parrain, la marraine, Antoine Ruzé d'Effiat, Terrat, chancelier du duc d'Orléans, Chapard, Ameline et Angélique Lucas qui le jour de la naissance étaient présents à l'ondolement, enfin, par

(1) Lettres inédites de la Princesse Palatine, par Rolland, p. 101 et suiv.

le vicaire Osmont. Dans le texte et les notes du tome II de Dangeau, on trouve quelques détails sur cet enfant; il est reconnu et légitimé en juin 1706; Philippe II d'Orléans lui fait don de 500.000 livres; il est encore gratifié du grand prieuré de France, de l'abbaye d'Auvilliers et de la charge de général des galères. Il vivra, ajoutons-nous, jusqu'en 1748.

Antoine II fit aussi partie du Conseil de Régence pendant la minorité de Louis XV et ce n'est que pour mémoire que nous rappelons que Saint-Simon l'accusa d'avoir, en 1670, empoisonné Henriette d'Angleterre, première femme de Philippe I^{er} d'Orléans. D'après le témoignage de la Princesse Palatine, il était excessivement riche, il possédait des caisses pleines d'or et d'argent et un jour que le feu avait pris chez lui, six hommes ne purent les déplacer tant elles étaient lourdes.

Il était à Chilly depuis quelques jours « pour y boire du lait », nous dit Dangeau, quand une grosse fièvre obligea ses médecins à le faire rentrer à Paris où il mourut le 2 juin 1719. Il repose à Effiat, auprès de son grand-père, Antoine I^{er}, mais son cœur est à Chilly, sous un grand marbre noir.

Par son testament, daté du 8 septembre 1714, il avait fondé au village de Chilly, un hospice destiné à recevoir six pauvres invalides de son marquisat; pour ce, il léguait 30.000 livres, une seule condition était imposée : l'obligation de dire tous les jours une messe basse pour le repos de son âme dans le dit hospice. Ses intentions ne seront pas respectées, comme nous allons le voir.

Après Antoine II, dernier mâle de la maison de Ruzé d'Effiat, le petit-fils de sa tante Marie, Paul-Jules de La Porte-Mazarin, né en 1666, de Armand-Charles (1), premier duc de Mazarin, et de Hortense Mancini, est marquis de Chilly. L'exécution du legs de son prédécesseur se heurte à de grosses difficultés. Les curés de Longjumeau, de Chilly et de Massy réclament la suppression de l'hospice et partant des messes, et la mise à leur disposition des 30.000 livres (un tiers à chaque paroisse) pour être employées, après conversion en rentes, au soulagement de leurs pauvres respectifs. L'archevêque de Paris est appelé à trancher la question; il ne repousse pas les demandes des curés, mais exige trois messes

(1) Armand-Charles avait précédé de six ans dans la tombe son cousin Antoine II.

basses par semaine, une dans chaque église, et trois services solennels; ainsi en est-il ordonné par arrêt du Parlement du 14 mars 1726.

Paul-Jules disparaît en 1731, laissant pour lui succéder un fils né en 1701 de son union avec Félice-Charlotte-Armande de Durfort-Duras; c'est Guy-Paul-Jules, marié depuis 1717, à Louise-Françoise de Rohan. En 1734 et 1735, celui-ci fait exécuter par Pitoin, au château de Chilly, et sur les dessins de Biyaudelle, contrôleur des bâtiments du roi, des travaux importants de sculpture plâtre et bois (dessus de portes, trumeaux de glaces, panneaux, guirlandes de fleurs, attributs de musique, têtes d'animaux, sujets bachiques, etc.). Le 17 août 1736, au sujet de la fondation de 1642 de Marie de Fourcy, il transige avec les habitants qui jugeant que le provisoire établi depuis près d'un siècle a assez duré, en réclament l'exécution intégrale. Aux 400 livres pour le chapelain assignées depuis le début sur le domaine de Chilly, il ajoute une rente de 100 livres à la fabrique pour l'entretien d'un maître d'école, laïque cette fois; tous deux devant habiter dans la maison édiflée par sa trisaïeule et qu'il abandonne aussi à la communauté. Dans l'assemblée qui entérine cette transaction, les paroissiens de Chilly abolissent la coutume immémoriale consistant à gratifier chacun d'eux le jour des Rameaux d'une pinte de vin, l'économie en résultant devant servir à parfaire le traitement du maître d'école; ils conservent toutefois la distribution d'échaudés du jeudi-saint. Le cellier qui à l'extrémité de l'église recérait chaque automne le vin dit de Pâques des vignes de la fabrique est alors transformé en une nouvelle chapelle, celle des fonts de nos jours (1).

A la mort de Guy-Paul-Jules, en 1738, un inventaire de tous ses biens est dressé à la requête de sa veuve par les notaires Bronod et Gervais de Paris; conservé dans les archives de la principauté de Monaco, nous lui empruntons quelques détails intéressants sur le Chilly du second tiers du XVIII^e siècle. Dans la salle dite de conversation ou d'assemblée, bien et richement meublée, huit tapisseries des Gobelins, haute lisse aux armes des La Meilleraye; sept autres représentant l'histoire de Moïse sont tendues dans une des chambres du premier étage de l'aile regardant le village; dans le grand salon, douze tableaux « encastrés dans les lambris » (Chas-

(1) Archives de la fabrique de Chilly.

ses au cerf, au sanglier, etc.); dans l'appartement dit des bains six dessus de porte d'Oudry et huit tableaux de Huet; dans la chambre du Baldaquin, l'enlèvement d'Europe et un dessus de cheminée (Port de mer); dans la salle de billard, La Tour de Babel, « encastrée » et Vénus et l'Amour en dessus de porte; dans la « chambre à niche », six tableaux « encastrés » (sujets religieux) et quatre autres désignés ainsi : décroqueur, paysage, musique, cuisine; dans la chapelle, outre les fresques et toiles de Vouet et de Perrier, deux tableaux sur cuivre « à la manière de Péterneff ». La grande galerie du premier étage sert de garde-meuble; l'inventaire y recense « 17 tableaux sur toile (les Métamorphoses d'Ovide) dans leurs bordures de plâtre, adhérentes à la muraille de la même main que les plafonds... qui sont peints à fresque, lesquels... sont à perpétuelle demeure » (1), une Sainte Famille d'après Raphaël et dix petits canons de « fonte de cuivre » accompagnant sans doute le monument triomphal d'Antoine Ruzé d'Effiat. Au bout de la galerie, le cabinet dit du roi qui n'a que des meubles très ordinaires, et la salle des gardes contiguë, sont probablement un souvenir des visites de Louis XIII et de Louis XIV. Quatre autres sujets des Métamorphoses se trouvent « encastrés dans les lambris » de la salle à manger du rez-de-chaussée. Partout, des boiseries fouillées au ciseau et des glaces; ici et là, d'autres toiles peintes, fruits, fleurs, gibiers, paysages, pastorales, dessus de porte, puis des porcelaines, des pendules de Thuré et de Piat, des « secrétaires et cabinets de Chine », etc.. Enfin, dans le corps de bâtiment appelé Trianon, situé dans une des cours et face aux écuries, loge le régisseur du domaine.

Guy-Paul-Jules laisse pour héritière à Chilly, une enfant, Louise-Jeanne de Durfort-Duras, fille de sa fille Charlotte-Antoinette, décédée deux ans à peine après la célébration de son union avec Emmanuel de Durfort, duc de Duras. En 1747, à l'occasion du mariage de la jeune duchesse de Mazarin avec Louis-Marie-Guy, duc d'Aumont, des travaux d'une certaine ampleur transforment la physionomie extérieure du château; les lanternes et les dômes sont remplacés par des toits en mansardes comportant 18 croisées, le tout entouré de balustrades en pierre et dominé par un grand campanile carré ouvert, orné de pilastres et de frontons.

(1) Dans sa description de 1755, Dezallier d'Argenville note au-dessous des grands tableaux, une rangée de petits paysages ou de vues de châteaux « dans le goût de Paul Bril ».

Au cours des années 1765, 1766, 1767 et 1768, la duchesse de Mazarin poursuit encore l'embellissement de Chilly, et les archives de Monaco conservent à ce sujet nombre de mémoires se rapportant à des sculptures sur bois exécutées par Le Maurizan dans la salle d'assemblée, à des peintures et dorures de Prud'homme dans son appartement privé, à des dessus de porte par Godefroy et à des fournitures de glaces par le miroitier Carré (1).

Louis XV semble avoir ignoré Chilly, mais à la fin de son règne plusieurs fêtes magnifiques auxquelles assistent des membres de la famille royale, coûtent des sommes énormes à la duchesse, aimant les plaisirs et dépensant sans compter.

Pendant le séjour en France du jeune roi de Danemark, en octobre et novembre 1768, les plus grands seigneurs s'ingénient à le recevoir, et c'est ainsi que le 7 novembre, en revenant de Fontainebleau, où il a été l'hôte de Louis XV, il arrive à Chilly, en compagnie des ducs d'Orléans et de Chartres et du prince de Condé. Il y assiste à la première représentation d'une pastorale avec divertissements de Rochon de Chabannes, intitulée *Hylas et Sylvie*, « pièce remplie de gravelures, très agréables dans un petit comité, mais que la décence ne permet pas de laisser glisser sur un théâtre » (2). Cette pièce, par la suite, pourra être jouée publiquement à Paris, mais après remaniement du texte, ordonné par le préfet de police. A Monaco, on trouve le détail de tous les frais occasionnés par cette représentation : copies des rôles, souffleur, transport du matériel apporté de Paris, perruquier de la Comédie Française, coiffures des « demoiselles danseuses » (3).

Le 13 septembre 1769, dans l'après-midi, Mesdames de France, Adélaïde, Victoire et Sophie, filles de Louis XV, sont à Chilly. Les jardins et le parc sont d'abord visités en calèche, puis à sept heures du soir, sur une scène aménagée spécialement, la Comédie Française qui donne son spectacle de clôture au château, interprète la *Partie de Chasse* du chansonnier Collé, interdite à Paris, laquelle est suivie de *Lucile*, comédie en un acte de Marmontel, musique de Grétry, jouée par la troupe de la Comédie-Italienne. Après le ballet terminal, une fête nocturne commence dans une débauche d'illuminations, dont la richesse dépasse l'imagination : guirlandes de

(1) Archives de Monaco, dossiers Mazarin, série S.

(2) D'après le compte rendu de la fête par Bachaumont.

(3) Archives de Monaco, dossiers Mazarin, série S.

verres colorés dessinant la perspective des allées noyées dans la nuit, bombes éclairantes, feux de Bengale dans les bosquets, cavaliers lutant avec des artifices, bouquet de 3.000 fusées. Le souper est ensuite servi; puis un whist rassemble l'hôtesse et ses royales invitées, lesquelles à deux heures du matin reprennent le chemin de Versailles.

L'année suivante, en septembre, la duchesse de Mazarin offre encore une fête à l'occasion du mariage du dauphin Louis et de Marie-Antoinette. Les jeunes époux arrivent à Chilly, accompagnés de leurs tantes, Mesdames de France. Le poète dramatique et vaudevilliste Favart, chargé de l'organisation, se surpasse en installant une kermesse villageoise sur le parterre, la grande terrasse, le canal et dans les bosquets du parc. Bergers, laboureurs, bouquetières, montagnards, montreurs d'ours, jeux de bague, escarpolettes, tir à l'oiseau, promenades en canot, danses champêtres, café, comédie, rien ne manque. Le dauphin y conduit la charrue, mais ce geste n'est que l'amorce d'une courtoisie chantée par un des acteurs de Favart, costumé en paysan. Après la kermesse, on soupe. « Ce fut superbe et d'une prodigalité surprenante; nous en sommes revenus enchantés », écrivait le 29 septembre, Marie-Antoinette à sa sœur Marie-Christine, à Vienne. La *Gazette de France* ne manqua pas d'en informer ses lecteurs et le *Mercur* de novembre insista longuement sur le scénario de Favart. Pour plaire à sa future souveraine, la duchesse fit calligraphier par Fyot, les chansons et les scènes ayant plu à la dauphine, sur onze feuillets de maroquin citron ornés de fleurs de lis, de dauphins et d'aigles d'Autriche, reliés très richement aux armes de Marie-Antoinette. Ce curieux recueil était, il y a 45 ans, dans les mains du baron Jérôme Pichon; en 1897, un grand collectionneur de Londres l'acquerrait pour 35.000 francs. A-t-il, depuis, changé de propriétaire? Nous l'ignorons.

Bachaumont, sous la date du 7 avril 1772, mentionne encore une visite de Madame Adélaïde à Chilly, mais il ne fournit à ce sujet des détails que sur la coiffure singulière, un bonnet à deux becs formant cornes, porté ce jour-là par la maîtresse de maison.

Après 1775 le déclin commence pour Chilly. Le château et les communs ont un besoin urgent de grosses réparations; les arbres du parc dépérissent et meurent sans être remplacés, les avenues sont négligées, les berges du canal s'écroulent par endroits. La duchesse de Mazarin vit séparée de son mari; la malignité publique s'exerce à ses dépens, et pas toujours à tort, si l'on en croit la Correspondance

secrète sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville, de Lescure. Elle meurt à Paris le 17 mars 1781 et est inhumée le surlendemain, dans le chœur de l'église de Chilly, sous une dalle de marbre blanc. Le vicaire parisien qui selon l'usage l'accompagne à sa demeure dernière, prononce son oraison funèbre au cours du service célébré par le curé de Chilly, mais il s'avise de dire « qu'elle avait été Madeleine pécheresse et malheureusement point Madeleine repentante ». D'où scandale, plainte et interdiction du vicaire, aussitôt. A son inhumation n'assistent ni sa fille Louise-Félicité-Victoire d'Aumont, ni son gendre depuis cinq ans, Honoré-Anne-Charles-Maurice Grimaldi, duc de Valentinois, prince héréditaire de Monaco. L'acte indique simplement et porte les signatures de Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont, duc de Villequier, son beau-frère, de Charles-Amand-Céleste de Durfort-Duras, qui paraît un cousin, de Aimé-Charles-Sigismond, duc de Luxembourg, et du notaire, Charles-Nicolas Duclos-Dufrénoy, ses deux exécuteurs testamentaires.

Louise-Félicité-Victoire d'Aumont et Honoré-Anne-Charles-Maurice Grimaldi, qui sont les derniers seigneurs de Chilly, ont deux fils : Honoré-Gabriel, en 1778, Florestan, en 1785 (1), lesquels seront l'un après l'autre, dans la première moitié du XIX^e siècle, princes régnants de Monaco. Les prodigalités de la duchesse de Mazarin défunte, ont laissé une très grosse brèche dans l'héritage qu'elle transmet à sa fille; aussi cette dernière et son mari, d'accord en cela avec les exécuteurs testamentaires, vont-ils essayer de liquider au mieux de leurs intérêts, la succession maternelle et pour ce, ils mettent aux enchères, le 25 mai 1784 et jours suivants, tout le mobilier de Chilly, dont ils rachètent d'ailleurs une partie. On pourra juger de l'importance de cette vente quand on saura qu'elle remplit les articles 4787 à 6870 des registres S 26.27 des archives de Monaco. Les propriétaires envisageront même l'aliénation du domaine; il est estimé 1.144.700 livres, « les bâtiments sont superbes, dit un mémoire sur le sujet, mais c'est précisément leur grandeur, leur étendue et leur état actuel qui éloigneront toujours les personnes que le site et la distance pourraient séduire. Il convient à peu de personnes par sa magnificence; il ne convient à aucune par les dépenses exagérées qu'exige

(1) Celui-ci est le personnage principal d'une opérette de Sacha Guitry, couplets de Villenez et musique de Heymann, jouée en octobre 1933, aux Variétés, sous le titre : *Florestan I^{er}, prince de Monaco*. Le sujet en est fantaisiste.

sa vétusté. On ne peut le rendre habitable sans dépenser 200.000 livres en réparations intérieures et extérieures, indépendamment de son ameublement » (1). Aussi le projet est-il abandonné.

V.

LA DISPARITION DU CHATEAU.

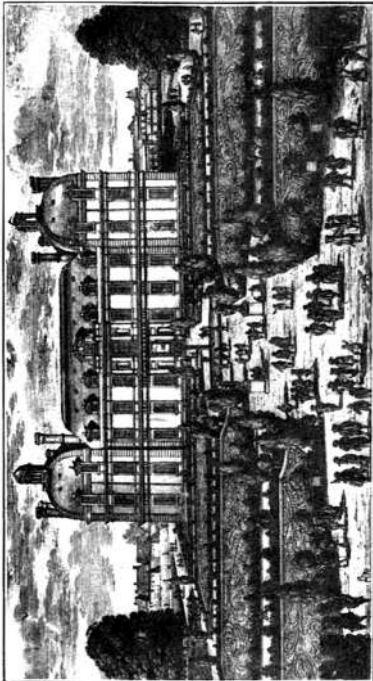
Peu d'événements saillants s'inscrivent dans l'histoire de Chilly, entre les débuts de la Révolution et le milieu de 1792.

Le 15 mai 1790, les propriétaires, qui n'ont pas quitté Paris depuis un an, cèdent à bail les revenus de la terre de Chilly (2). Peu après, Grimaldi vient occuper seul le château et il fait procéder à des réparations sommaires dans la partie où il élit domicile, travaux qu'il oublie de payer et dont le règlement sera poursuivi en 1794 par les entrepreneurs auprès de Louise-Félicité-Victoire d'Aumont, duchesse de Mazarin, alors divorcée. Grimaldi reste à Chilly jusqu'en 1793, sauf un retour de peu de durée à Paris en 1792; dans les derniers temps il y vivra avec une dame de compagnie, Catherine Mignard Castaing.

En avril 1791, le prieuré de Saint-Eloi est vendu comme bien national à Coustard de Villiers. L'autel en marbre, surmonté d'un grand cadre formant retable de son église va remplacer à Chilly l'autel en bois existant, et dans ce retable prend place un tableau de Vouet : *l'Ensevelissement du Christ*, provenant aussi du prieuré.

Le 30 mai 1792, en exécution de la loi du 12 février précédent, Grimaldi dépose au greffe du district de Versailles un dossier de 25 demandes en liquidation de créances exigibles sur l'État en raison de ses « ci-devant seigneuries de Chilly, Longjumeau et Massy », mais il déclare ne pouvoir produire les pièces justificatives, celles-ci étant entre les mains d'un sieur Wion, chargé autrefois de la réparation d'un nouveau terrier et qui refuse de s'en dessaisir. Cette affaire eut-elle une suite? Nous l'ignorons.

Par délibération du Directoire du District, en date du 5 septembre 1792, Grimaldi est inscrit par erreur sur la seconde liste des émigrés, ce qui entraîne la régie nationale sur Chilly; il réclame, produit trois certificats de résidence, deux de Paris, un de Chilly et le 9 novembre de la même année, le directoire du département, faisant



CHATEAU DE CHILLY (vu du côté des jardins).

(1) Archives de Monaco, dossiers Chilly, série X.
(2) Archives de Seine-et-Oise, G. 1100.

en partie droit à sa requête, lui remet la jouissance provisoire de Chilly qui en réalité appartenait à sa femme en bien propre (1).

Lors de son séjour au château, pendant la période révolutionnaire, ses rapports avec la municipalité ne sont pas trop tendus. Le 8 février 1793, sommation lui est faite d'avoir à rehausser les petits murs bordant extérieurement le fossé, un habitant ayant failli s'y noyer trois jours auparavant; il n'en tient aucun compte. Le 7 avril une perquisition a lieu chez lui, rien de contraire au repos et à la tranquillité publics n'y est constaté, affirme le procès-verbal, mais un fusil trouvé dans la chambre d'un domestique est saisi.

Le 20 juin 1793, le divorce est prononcé à ses torts entre sa femme et lui. Trois jours après, le juge de paix de Longjumeau appose les scellés au château et dresse un nouvel inventaire qui montre que le mobilier est assez réduit, conséquence de la vente de 1784, mais il y a encore des tableaux. Grimaldi va alors habiter Antony, il y séjourne deux mois, rejoint Paris où bientôt il est mis en état d'arrestation. Nous ne le suivrons pas plus loin, car il n'appartient plus à l'histoire de Chilly.

En août 1793, la « citoyenne d'Aumont » est au château, vraisemblablement avec son second fils, Florestan, dont la garde lui a été confiée par le jugement de divorce. On l'y retrouve encore aux débuts d'octobre, mais il semble bien qu'elle n'y est pas en septembre, lorsque les pierres tombales de ses ancêtres sont martelées dans l'église.

Ici, une question intéressante mérite qu'on s'y arrête un instant. Patrice Salin, qui, Lebeuf mis à part, est le premier historien de Chilly, place cette mutilation en 1790, et il émet l'idée que c'est en souvenir des bienfaits de la famille d'Effiat et pour prévenir une plus grande détérioration, que les habitants font disparaître les inscriptions des tombeaux; son hypothèse ne supporte pas l'examen, car elle est contredite formellement par une délibération de la municipalité en date du 11 septembre 1793, que le second historien de Chilly, l'abbé Géhin, a connue et utilisée.

Celui-ci a eu la bonne fortune de découvrir dans les fonds Clairambault de la Bibliothèque Nationale, le texte complet des inscriptions et il l'a reproduit dans les Mémoires de la Société historique de

(1) La levée définitive du sequestre n'eut lieu que le 21 Brumaire an X (12 novembre 1801), alors qu'il depuis son divorce, c'est-à-dire depuis 8 ans, il n'avait plus rien à voir sur le domaine de son ex-épouse. (Archives de Seine-et-Oise, sequestre révolutionnaire Grimaldi.)

Corbeil, mais il faut vraiment beaucoup de bonne volonté pour retrouver dans la délibération communale qu'il a rapportée intégralement la raison qu'il donne de la mutilation, à savoir « que ce n'est pas par haine de la noblesse, mais uniquement pour procurer du travail à un des parents du maire, marbrier à Palaiseau ».

En publiant dans le XXXII^e volume du Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, les mêmes inscriptions, M. Allorge nous dit avoir retrouvé dans les « archives de France » (sans préciser plus la référence), une pièce curieuse au sujet du martelage. Un nommé Bonnamy en adresse le compte rendu à l'assemblée? et déclare que les citoyens de Chilly se sont empressés de faire disparaître les qualités et armoiries que portaient les pierres tombales de leurs anciens seigneurs, afin de donner la preuve de leur civisme et de leur loyalisme révolutionnaire. D'après lui, la date de ce document serait le 30 octobre 1790; il faut sans doute ne voir là qu'une erreur typographique échappée à la correction et lire 30 octobre 1793, ce qui concorderait avec la délibération du Conseil général de Chilly.

Pour expliquer cette mutilation partielle, point n'est besoin de mettre en avant les sentiments de gratitude de la population de Chilly à l'égard de ses anciens seigneurs ou d'inventer des mobiles intéressés; il suffit de se reporter aux instructions gouvernementales. Déjà, un décret du 14 août 1792 relatif à l'enlèvement et à la destruction des monuments susceptibles de rappeler la féodalité, avait amorcé des opérations destructives ici et là; deux autres décrets, 4 juillet et 1^{er} août 1793, reviennent avec plus de vigueur sur la question et c'est alors que pour se conformer à la loi, la municipalité de Chilly décide « d'effacer tout ce qui respire dans l'église, tant sur le marbre que sur le bois, les traces de la féodalité ». Ce sont là les termes mêmes de sa délibération du 11 septembre. Elle évite ainsi les foudres éventuelles d'un autre décret, celui-là du 14 septembre, menaçant de destitution les officiers municipaux réfractaires. La dépense est payée par la fabrique et figure dans ses comptes de 1793, sous la rubrique suivante : 225 livres pour avoir détruit les signes de la féodalité et de l'aristocratie qui existait (sic) dans l'église.

A peine rentrée dans son domicile de la rue de la Convention, à Paris, la « citoyenne d'Aumont » est arrêtée dans le même temps que son ex-mari et que son ex-beau-père, Honoré III de Mo-

naco. Elle est conduite à la prison du couvent des Anglaises, avec son fils Florestan, puis sauvée par le dévouement du docteur Desormeaux, médecin des princes, qui obtient par ruse son élargissement et la cache chez lui jusqu'après le 9 thermidor.

Le 12 germinal an II (1^{er} avril 1794), son régisseur à Chilly, le citoyen Desforges, remet à la municipalité les titres féodaux du marquisat, mais refuse de se dessaisir des terriers qu'il a en sa possession.

En cette année 1794, si Antoine Ruzé d'Effiat et Marie de Fourcy étaient revenus sur terre, ils auraient trouvé du changement dans le Chilly qu'ils avaient créé de toutes pièces. Leur demeure était en bien piteux état et dépourvue de mobilier, le parterre et le parc, plantés en légumes et en grains, sur l'ordre de la municipalité et la dernière moisson du village entassée en meules dans les cours et les avenues. Du bas clocher qui était leur œuvre, les cloches avaient été descendues pour être converties en canons, sauf une, celle dont ils avaient été les parrain et marraine en 1632 et à la pointe de ce clocher, une longue oriflamme flottant au vent, avait pris la place de la croix terminale d'antan. L'église était fermée au culte catholique, transformée en temple de la Raison; les habitants de Chilly venaient y entendre la lecture des décrets de la Convention, ou des discours enflammés suivis « d'agapes fraternelles où chacun apportant ce qu'il pouvait et tout étant mêlé on mangeait à la même gamelle ». Après quoi, ils y dansaient au son des violons, sous les regards des « premiers martyrs de notre sainte liberté », Brutus, Marat, Lepelletier, dont la municipalité avait acquis les bustes en exécution de sa délibération du 26 pluviôse an II (14 février 1794) (1). Au-dessus du maître-autel, une grande draperie tricolore sous laquelle Marie de Fourcy aurait pu reconnaître le tableau qu'elle avait commandé à Vouet pour le prieuré de Saint-Eloi; dans le chœur, les monuments funéraires grattés, leurs armoiries effacées et le grand-oncle Ruzé disparu du socle de marbre où ils l'avaient mis; en le cherchant, ils l'auraient retrouvé au dehors, à demi perdu dans les herbes de l'ancien cimetière, décapité, privé de son épée de bronze qui avait été envoyée au district en même temps que l'argenterie, les cuivres et les plombs de l'église.

Sur le terre-plein, devant la ferme seigneuriale, une « mon-

(1) Comptes rendus des fêtes révolutionnaires. Registre de Chilly.

tagne » entourée d'un treillage remplaçant la vieille croix de pierre qu'ils avaient connue et dont les débris gisaient maintenant dans les fossés du château.

Et qu'auraient-ils dit en apprenant que les rues du village avaient été débaptisées par les descendants des vassaux de leur marquisat, devenus des révolutionnaires ardents, oublieux des traditions, la Grande Rue muée en rue de la Montagne, celle du Lion en rue Marat, celle des Lanternes en rue de l'Égalité et la route de derrière Chilly, conduisant à la porte d'honneur de leur château, placée sous l'égide de Jean-Jacques Rousseau. Quant à la rue Verte qu'ils avaient trouvée dans la succession de Martin Ruzé, elle s'appelait rue Brutus.

En fructidor an IV (août 1796) les bâtiments de l'orangerie sont entièrement consumés par suite d'une imprudence.

À la fin du Directoire, nous retrouvons l'ex-marquise de Chilly, Louise-Félicité-Victoire d'Aumont habitant à Paris, 3, quai Voltaire; remarquons en passant, et contrairement à ce qu'a écrit l'abbé Gehin, qu'elle n'a jamais émigré. La diminution et même la suppression de certains de ses revenus (rien que Chilly lui rapportait avant 1789 plus de 375.000 livres en bois, fermages, fours, pressoirs, moulins, censives et droits divers), son divorce suivi d'une liquidation plutôt laborieuse, les nombreux procès qu'elle soutient pour la sauvegarde de ses intérêts, toutes ces choses l'obligent à faire des emprunts qui d'année en année s'accumulent de façon désastreuse.

À propos du domaine de Chilly, elle intente en ventôse an VII (mars 1799) et pour « lésion d'outre moitié », une action en nullité de la vente du moulin de Saint-Eloi qu'elle a consentie à la veuve Coustard de Villiers. Une estimation du mobilier du château, en date du 19 ventôse an IX (10 mars 1801), le montre de plus en plus réduit: elle cherche à se rendre compte de ce que pourrait donner la démolition éventuelle des bâtiments, le résultat de cette évaluation est consigné dans un état du 1^{er} vendémiaire an XII (24 septembre 1803): 114.397 francs pour les plombs, 99.371 francs pour les bois, charpentes, portes, croisées, lambris, carreaux, briques, ardoises, fonte, etc. (1). Et c'est la fin qui approche à grands pas. Le 19 nivôse suivant (10 janvier 1804) par devant le notaire

(1) Archives de Monaco, dossiers Chilly, série X.

Morisseau, de Paris, elle abandonne le domaine à son homme d'affaires, Louis-Joseph Lecocq, « ancien juriconsulte et administrateur de la Compagnie des Indes », à qui elle est redevable de la coquette somme de 609.308 fr. 75.

Lecocq, sans attendre, liquide le peu trouvé à l'intérieur du château et entreprend d'en faire disparaître les deux ailes latérales. Entre lui et la commune naissent bientôt des difficultés au sujet du lavoir public établi au bout du canal et qu'il supprime de sa propre autorité, sans tenir compte des droits résultant pour les habitants, d'un siècle et demi de jouissance.

Le 2 avril 1814, le général russe Worontzoff, chargé de surveiller les mouvements de Napoléon derrière l'Essonne, s'installe dans la partie restante du château; les 5.000 hommes d'infanterie et les 1000 de cavalerie, placés sous ses ordres, cantonnent onze jours dans le village où ils pillent tout copieusement, abattant même les beaux arbres de la rue des Lanternes. Lecocq la replante en 1815, car depuis trois ans, il en revendique la propriété exclusive, mais en cette affaire, le conseil municipal, soutenu avec vigueur par le sous-préfet, lui tient tête avec succès. En 1822, il revend en deux lots le domaine qui lui a abandonné, 18 ans auparavant, Louise-Félicité-Victoire d'Aumont. Le bas parc, c'est-à-dire tout ce qui au delà du canal et de la terrasse s'approche de Longjumeau est cédé à Henri Lair, la partie haute avec les bâtiments conservés, à Louis-Isidore Jardin. C'est ce dernier qui, en vue de la construction d'une nouvelle habitation, jettera bas ce qui avait été épargné par Lecocq.

VI.

LES VESTIGES DU PASSÉ.

L'opulente demeure d'Antoine Ruzé d'Effiat et de Marie de Fourcy a disparu, mais il reste, derrière le château de nos jours, une petite masse de maçonnerie gardant enchâssée la pierre dédicatoire de 1627, et devant le même château, une partie des communs de droite, ainsi que la douve qui protégeait les cours d'honneur du côté de l'arrivée. Pérelle, Mérian et Silvestre l'ont gravée telle qu'elle existait avant la transformation des parties hautes et un beau plan à grande échelle de la mairie de Longjumeau, daté de 1776, donne pour le XVIII^e siècle une excellente idée topogra-

phique de l'emplacement qu'elle occupait, de sa forme sur le terrain, du tracé du parterre et des avenues, etc.

Par suite de la démolition des bâtiments, aucune des fresques n'a été conservée, et il semble bien que les toiles de Simon Vouet et de François Perrier, « adhérentes à la muraille ou encastrées dans les lambris », ont subi le même sort; après 175 ans d'existence, elles étaient peut-être en si mauvais état qu'elles ne méritaient plus d'être réencadrées. Pourtant, quelques-unes sont venues jusqu'à nous, sous forme de gravures. Michel Dorigny, gendre de Vouet, a buriné les compositions picturales de l'Assemblée des Dieux, du Lever du Soleil et du Lever de la Lune, qui recouvraient le plafond de la grande galerie, il a aussi reproduit Neptune et Amphitrite, un des 17 tableaux des Métamorphoses d'Ovide de la même galerie et l'Enlèvement d'Europe qui se trouvait dans la chambre du Baldaquin (1). D'autres tableaux de Chilly ont pu lui servir de modèle, mais faute d'indications suffisantes, il est impossible d'apporter une certitude, attendu que Vouet a parfois traité le même sujet pour des propriétaires différents et vraisemblablement de diverses manières. Ainsi, Dezallier d'Argenville a vu en 1755, dans la chapelle, une Tentation de Saint Antoine qui à l'époque avait déjà subi des retouches; une autre existait dans l'église de l'Oratoire à Paris et c'est cette dernière, aujourd'hui au Musée de Grenoble, qui a été fixée par la gravure. Ainsi Pan et Syrinx; un tableau de ce nom figurait dans la grande galerie, mais celui qui a été buriné appartenait à un certain Berber du Metz. La fresque du plafond de la chapelle, l'Apothéose de Saint Antoine, a été gravée par Perrier; le tableau placé au-dessus de l'autel, Saint Antoine voit en songe la Vierge et l'Enfant Jésus, l'a été par Lasne.

Dimier, dans son bel ouvrage, dit aussi que le tableau : *Bacchus et Ariane*, qui fait partie des collections du beau château de Wideville, provient sans doute de Chilly. A cela on peut objecter que Vouet a peint pour la galerie haute de l'hôtel du surintendant de Bullion, à Paris, toute l'histoire d'Ulysse et qu'il a travaillé ensuite pour le même à Wideville. *Bacchus et Ariane* n'aurait-il pas pu lui être commandé en même temps que les fresques qui y sont toujours ?

(1) *L'enlèvement d'Europe* est actuellement « dans une collection privée », nous dit, sans plus de précision, M. Dimier dans son *Histoire de la peinture française du retour de Vouet à la mort de Lebrun*.

Au Musée de Montpellier, un dessin à la sanguine est catalogué comme étant de l'école de Vouet; il représente Diane dans un char traîné sur les nuages par deux chevaux, entourée de génies qui lui offrent des pavots. On pourrait peut-être y retrouver une première manière du Lever de la Lune de Chilly?

La Collection Clairambault de la Bibliothèque nationale possède un dessin avec indication des couleurs, du monument triomphal d'Antoine Ruzé d'Effiat, disparu avec la grande galerie dont il était un des ornements.

Patrice Salin, dans sa luxueuse notice sur Chilly-Mazarin, rapporte qu'il y avait, dans cette galerie, les bustes en marbre de quelques célébrités françaises, entre autres celui de Jean-Jacques Trivulce, maréchal de France sous Louis XII, lequel fut donné au musée de Versailles. Où a-t-il puisé ce renseignement? Nous ne savons, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que jamais Versailles n'a possédé un buste de ce personnage.

En ce qui concerne les portraits, la seule supposition acceptable, parce que la seule conforme à la logique, est qu'ils sont passés de l'un à l'autre des possesseurs de Chilly par voie d'héritage et sont restés dans leur descendance; certains ayant pu néanmoins être légués par donation particulière à des collatéraux. Au palais de Monaco on peut voir une miniature de Louise-Jeanne de Durfort-Duras, une aquarelle représentant Louise-Félicité-Victoire d'Aumont, jeune fille, et les portraits d'Armand-Charles de La Porte-La Meilleraye, premier duc de Mazarin, et de Hortense Mancini, son épouse. Proviennent-ils de Chilly? C'est possible, mais ce n'est pas certain. Même question et même réponse pour deux portraits de famille du château de Chézelles (Indre-et-Loire); le premier est Antoine Ruzé d'Effiat, peinture de Vouet (1); il sort de la collection du dernier marquis d'Effiat; le second, de Mignard et daté de 1631, reproduit les traits de Marie de La Porte-La Meilleraye, fille du précédent; il fut acheté en 1895 à Aix-les-Bains, comme provenant d'une vente faite au château de Condé (Eure).

Au musée de Versailles, une toile portée au catalogue de Soulié, sous le numéro 3323, montre un Martin Ruzé en pied qui paraît être celui que le jeune dauphin, fils de Henri IV, vit au château de Chilly, le 10 septembre 1606.

Des terrains en culture ou en lotissement, les tracés de la Grande

(1) Il a figuré en 1890 à l'exposition de Tours et a été reproduit dans l'album de l'Union Palustre sur cette belle exposition (planche I).

Ceinture, du tramway sur route de Paris-Arpajon et un chemin de grande communication occupent la partie détachée en 1822 du vaste parc d'autrefois. Le canal, diminué quelque peu de longueur, et la terrasse ont été conservés et sont encore un des agréments du parc de nos jours.

Dans l'avenue Mazarin, ancienne rue des Lanternes, on peut admirer quelques beaux vestiges des pavillons à porte cochère surmontés d'un lanternon, édifiés au XVII^e siècle; jusqu'à la Révolution tout au moins, ils restèrent intacts, en vertu de la clause suivante de servitude, imposée par Marie de Fourcy aux occupants, présents et futurs : « ne pas changer la forme des bâtiments sur le devant, qui sert d'ornement et symétrie à tous les autres qui sont dans la dite rue et que la dite dame entend être perpétuellement conservée ».

L'église, restaurée vers 1630 a subi quelques modifications importantes au XVIII^e siècle : construction de la chapelle des fonts, percement de nouvelles baies, agrandissement des anciennes. Au maître-autel, le tableau de Vouet anciennement dans l'église du prieuré de Saint-Eloi. La statue agenouillée de Martin Ruzé réparée et remise sur son socle, les dalles funéraires et le tombeau des cœurs des Ruzé d'Effiat ont été classés dans les monuments historiques par arrêté ministériel du 21 août 1905, lequel a été complété par un classement de tout l'intérieur de l'église, du 12 avril 1923. La cloche Antoinette, baptisée en 1632, a été brisée en 1865 parce que fêlée et ses morceaux sont entrés dans la composition de deux autres plus petites.

Le cimetière, établi en plein village en 1629 ne sert plus que pour les inhumations dans les anciennes concessions perpétuelles; un autre a été ouvert en 1923 sur la route dite de Massy qui prolonge l'avenue Mazarin. Outre cette avenue, une autre voie dans un lotissement, la rue d'Effiat, perpétue le nom des seigneurs.

Dans la plaine, entre Chilly, Morangis et Wissous, la conduite romaine utilisée par Antoine Ruzé d'Effiat pour fournir de l'eau au château, a été remise en état après 1870, par le propriétaire du moment, M. Mocquart, ex-notaire de Napoléon III. Les deux regards de l'aqueduc souterrain canalisant les sources entre Morangis et Chilly, bravent toujours le temps; ils sont aujourd'hui classés sous l'appellation d'ailleurs inexacte de regards Louis XIV(1).

(1) Dans le *Bulletin monumental* de 1896, l'architecte Marchandon de La Faye les a décrits minutieusement.

Le nom de Mazarin semble s'être accolé insensiblement et par à-coups à celui de Chilly. L'état civil de 1822 fait déjà état de ce nom composé; dans les registres de délibérations, il n'est employé pour la première fois que le 16 mai 1847, puis il disparaît, revient, et c'est la consécration définitive. Enfin, des traditions orales nous apportent, dans un luxe de détails qui ne doit pas être toujours l'expression de la vérité, l'écho des fêtes splendides données au château par l'avant-dernière marquise de Chilly.

Le village des Ruzé d'Effiat et des Mazarin, rajeuni par la construction de nouvelles maisons, mais qui a conservé sa belle ordonnance du XVII^e siècle, continue donc sa vie, ce pendant qu'à ses portes, un autre Chilly, né des lotissements et différent d'aspect, cherche à conquérir rapidement une place au soleil et grandit de jour en jour.